

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(12\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Albert Pétilleau, 21 novembre 1872](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Albert Pétilleau, 21 novembre 1872

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s**

[Thiébaud, G.](#) est cité(e) dans cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (12)

Collation 4 p. (296r, 297r, 298v, 299r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Albert Pétilleau, 21 novembre 1872, consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46041>

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [21 novembre 1872](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Pétilleau, Albert](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens : sur le rôle d'Émile Godin, d'Alphonse Grebel, de Lesne et de Pétilleau dans la préparation de l'expertise de la valeur de l'usine, sur la susceptibilité de Pétilleau et sur ses difficultés à répartir le travail. Sur l'affaire Pagès. Sur l'affaire Thiébault.

## Mots-clés

[Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)
- [Lesne \[monsieur\]](#)
- [Pagès \[monsieur\]](#)
- [Thiébault, G.](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Thiébault, G.

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité

- Employé/Employée
- Sculpture

Biographie Sculpteur, candidat à un emploi de direction de l'atelier de sculpture de l'usine du Familistère de Guise en 1862. Ancien employé de l'ébéniste Fourdinois à Paris, il réside alors au 31, Chaussée-du-Maine à Paris.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/10/2023

---

+

Nantes 21 Novembre 1874.

Monsieur Pichon,

Votre lettre d'hier me paraît  
 être le résultat d'un singulier  
 malentendu que'il importe de  
 dissiper immédiatement.  
 Mais - je donc mal ou  
 insuffisamment expliqué au  
 moment de mon départ, je  
 croyais vous avoir dit que je  
 ferais appel à l'intercession de  
 M. Lemaire, de M. Lesne, de  
 M. Grebel, en même temps  
 qu'à la vôtre pour les opérations  
 d'exportation à faire en mon  
 absence, dans tous les cas relatés  
 à ces Messieurs que telle était  
 mon intention, et que je

désirais que vous vous concer-  
 tassiez tous ensemble sur ce  
 qui était à faire, et sur la  
 part que chacun de vous pou-  
 vait y prendre. Il n'y avait  
 donc pas la matière à demander  
 de communications individuelles,  
 les communications devaient se  
 faire de la façon la plus  
 complète à notre dernière  
 réunion, de manière à ce que  
 chacun pût voir ce qu'il  
 pouvait faire.

Tous me paraissent donc avoir  
 mis une très grande suscepti-  
 bilité à compléter le travail qui vous  
 était personnel.

Il m'est donc difficile de com-  
 prendre en quoi vous pouvez  
 voir qu'il y a à vous décharger  
 des conséquences que cette com-

communication peut avoir, et si  
 votre découragement était réel, il  
 me paraît résulter de ce mal-  
 heureux esprit trop ordinaire dans  
 l'usage qui consiste à vouloir tout  
 faire par soi-même, et à ne laisser  
 rien faire aux autres. Ce n'est pas  
 et il ne peut pas être question de  
 vous débarrasser de votre travail  
 personnel, ni de voir ce qu'il com-  
 porte, mais c'est ce que vous devriez  
 pouvoir prendre des notes d'après  
 afin d'avoir la part que chacun  
 peut avoir à remplir dans cette  
 opération.

Puisque de semblables suscep-  
 tibilités naissent, j'ignorais à quel  
 comment je concevais que les rôles  
 devaient se répartir. Et par hasard  
 vous ne pouvez vous soustraire à ce  
 sujet, il serait alors nécessaire de

m'en prévenir immédiatement.

Je vais m'occuper un peu de l'affaire Pages afin de voir quel agrée je pourrai prendre car je crois que la maison n'en a pas à Paris, avec laquelle elle ait des relations régulières.

Ne croyez-vous pas qu'il y ait quelques questions à poser à M. Cresson concernant l'expertise?

Agreez, je vous prie, mes civilités.

D.  
Godefr.

P.S. Est-ce devant le tribunal de Vervain que je puis avoir à faire citer M. Chéreau, je ne veux pas laisser traîner cette affaire, je veux qu'elle soit rigoureusement suivie? Je vous en ai prévenu avant de rien commencer. On a déjà écrit à tout.